

Qui sont les cadres féminins français ?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **59 (1971)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

chez nous... et à l'étranger

L'association suisse pour le suffrage féminin n'est plus...

Vive l'association suisse pour les droits de la femme!

La 60e assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin avait lieu samedi et dimanche 22 et 23 mai, à Berne. Samedi après-midi, la partie administrative réunissait un grand nombre de déléguées venues de toute la Suisse.

Le rapport de la présidente, Mme G. Girard-Monet, souligna avec satisfaction l'introduction tant attendue des droits politiques pour les femmes, sur le plan fédéral et retraça les étapes de cette dernière année de lutte. La présidente remercia vivement toutes ses collaboratrices de leur aide précieuse et efficace.

Après les rapports de la trésorière et des vérificatrices des comptes, on procéda aux élections, furent réélues: Mmes Gaggetta Germana (Bellinzona);

Geiser-Im Obersteg Ruth (Berne); Girard-Monet Gertrude (La Tour-de-Peilz);

Heinzelmann Gertrud (Zurich); Henz-Ehrli Gertrud (Aarau); Ruckstuhl-Thalmessinger Lotti (Wil, St-Gall);

Widmer-Stratman Judith (Schaffhouse).

Pour remplacer Mmes Schaer-Robert, Kammacher, Villard et Weber, démissionnaires, on élut:

Mmes Gysolan-Chiffelle Jacqueline (Estavayer-de-Lac);

Karmin Doris (Bâle); Mercier Marie-Jeanne (Genève);

Salzmänn Kathy (Soleure).

Sitôt après, la présidente, Mme G. Girard-Monet fut brièvement réélue.

La modification du nom de l'Association souleva bien quelques discussions, tandis que celle des statuts fut promptement enlevée.

Des bouquets et des fleurs furent distribués à celles qui quittent le comté et à la présidente. C'est à Mme R. Geiser, qu'il appartient ensuite de mettre un terme à cette assemblée générale; elle le fit avec une grâce inimitable, invitant chacun à apprécier les charmes de Berne.

Les autorités du canton et de la ville de Berne offrirent un apéritif aux déléguées, dans l'élégant hôtel Bellevue.

ENCORE DU PAIN SUR LA PLANCHE...

Dans la soirée, M. Nello Celio, conseiller fédéral, chef du Département des finances et des douanes, parla, en allemand, de la prorogation du régime financier de la Confédération; il félicita l'Association de

s'intéresser à un problème si ardu, problème qu'il présenta avec humour et précision. Il s'étendit un moment sur la réforme qui intéresse le plus les femmes: la nouvelle déduction de Fr. 2000.— que peuvent faire les couples dont l'un et l'autre membre gagnent un salaire. M. Nello Celio avoua que le problème n'est pas encore résolu, mais il souligna la perte énorme que ferait l'Etat s'il introduisait la taxation séparée. (Note de la rédactrice: Plus on nous dit que cette perte est grande, plus grande nous paraît l'injustice)

Le dimanche, avant le banquet de la victoire, qui réunissait au Casino de Berne, autorités et déléguées, ces dernières se rassemblèrent encore une fois à la Schulwarte, pour fixer quelques points de la politique de la nouvelle Association pour les droits de la femme (disons encore que l'Association suisse a adopté la même devise que l'Alliance internationale des femmes: « Responsabilités égales, droits égaux »).

L'Association va, bien entendu, faire tout son possible pour hâter l'introduction du droit de vote pour les femmes des cantons qui n'ont pas encore réalisé cette égalité civique. Les déléguées ont, d'autre part, souligné que dans le problème de l'imposition de la femme mariée salariée, l'Association avait, par une pétition du 14 mars 1969, demandé la taxation séparée et qu'elle n'entendait pas abandonner la lutte à ce sujet. Enfin, les déléguées votèrent une résolution demandant que les commissions d'étude sur la révision du droit de famille s'attachent sans tarder au problème des régimes matrimoniaux.

Ces journées studeuses se terminèrent par des promenades dans la ville ou les musées de la ville fédérale.

S. Chapuis.

Des infirmières et infirmiers à Baden

Les membres de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) se sont réunis le 15 mai à Baden pour leur assemblée annuelle. Les 8000 membres y étaient représentés par 78 délégués.

Dans son rapport, la présidente de l'association, Mlle Liliane Bergier, de Lausanne, expose les points marquants de l'année écoulée. Des améliorations appréciables ont été obtenues pour le personnel soignant diplômé en ce qui concerne les conditions d'engagement et du travail.

L'Association maintient constamment des rapports étroits avec le Service des soins infirmiers de la Croix Rouge suisse qui surveille la formation de base. Quant à la formation spécialisée, l'Association s'occupe elle-même de la réalisation et de la surveillance des différents cours et programmes comme, par exemple, celui des infirmières de santé publique, des infirmières et infirmiers anesthésistes, de salle d'opération et soins intensifs. L'ASID s'occupe aussi de l'organisation dans toute la Suisse des journées de perfectionnement et des cours de recyclage, tout en soutenant tous les efforts en vue de la formation en cours d'emploi.

Afin de pallier le manque de personnel soignant, elle participe depuis des années à l'« Etude des soins infirmiers en Suisse », sujet sur lequel deux rapports ont déjà été publiés. Dans le cadre de cette étude, des expériences de réorganisation de services sont en train d'être réalisées.

Les professions para-médicales de plus en plus nombreuses et l'évolution des exigences touchant au personnel infirmier diplômé obligent celui-ci à préciser toujours plus son champ

d'activité et ses responsabilités propres.

En marge des questions concernant l'Association, des discussions au sein de différents groupes permettent d'échanger les expériences sur des problèmes actuels; par exemple sur les soins en équipe, l'horaire continu, les rapports de service, etc.

POUR LES UNIVERSITAIRES: bourses, entraide, Pavie...

Les membres de l'Association des femmes universitaires qui s'intéressaient aux bourses internationales pour 1972-73 sont priées d'adresser leur demande rapidement, les démarches prenant du temps (bourses de recherches accordées à des membres ayant terminé leurs études et publié des travaux). En outre, l'I.F.U.W. peut allouer une subvention à un membre qui désire se rendre à l'étranger pour trois ou quatre mois dans un but très précis.

Les dons pour la boutique traditionnelle de l'entraide du Congrès de Philadelphie du mois d'août peuvent être remis à Mme B. Lang (Avant-poste 7, 1005 Lausanne) (objets légers et peu encombrants).

Une rencontre de jeunes femmes ayant terminé leurs études universitaires depuis moins de dix ans et d'étudiantes, de 3e année au moins, est organisée par les fédérations de FU d'Italie, d'Autriche et de Suisse. La rencontre aura lieu du 24 au 26 septembre, à Pavie. Sujet: L'Université de demain.

Réquisitoire de femmes espagnoles

Un groupe de femmes espagnoles — mères, épouses, fiancées et parentes de prisonniers politiques — ont tenu, en mai, une conférence de presse secrète au cours de laquelle elles ont dénoncé les conditions de détention en Espagne.

Les sept correspondants étrangers présents ont été invités à ne pas révéler le lieu où s'est déroulée la réunion mais les participantes n'ont pas caché leur identité ni celle des hommes au nom desquels elles parlaient.

De source informée on estime à environ 500 le nombre des prisonniers politiques détenus dans les geôles franquistes. Des milliers d'autres personnes accusées de subversion par le régime bénéficient du régime de la liberté provisoire dans l'attente d'un procès ou du résultat d'un appel. Parmi eux figurent des communistes, des nationalistes basques, des membres des « Commissions ouvrières » clandestines et des anarchistes.

Les femmes espagnoles ont dénoncé les conditions inhumaines de détention.

Qui sont les cadres féminins français ?

Qui sont les cadres féminins ? Sous ce titre, la C.G.C. a publié une enquête réalisée par sondage au mois de décembre 1970. Nous lisons ce qui suit dans « L'Usine nouvelle ».

5,7 % de ces femmes sont cadres supérieures, 8,6 % sont ingénieures, 56,1 % sont cadres moyens, 7,9 % agents de maîtrise, 2,9 % techniciens, 12,2 % médecins salariés, professeurs ou pharmaciens, 5 % sont fonctionnaires du cadre A et 1,6 % fonctionnaires du cadre B.

En ce qui concerne les diplômés, 7 % de ces cadres féminins ont atteint le doctorat; 2,9 % ont l'agrégation et 2,1 % le capes; 13,6 % ont leur licence, 11,5 % d'entre elles sortent d'écoles (HEC-JF, Sciences politiques, Ecoles d'ingénieurs, Ecoles supérieures de commerce...); 5,2 % ont leur baccalauréat; 7,9 % appartiennent aux professions sociales et paramédicales; 25,8 % ont le brevet élémentaire ou le brevet d'études primaires supérieures ou de fin d'études secondaires; 9,3 % ont le CAP ou le certificat d'études.

EXIGENCES SUPÉRIEURES POUR LES FEMMES

De façon générale, dans le secteur privé surtout, les femmes sont souvent plus diplômées que les hommes pour le même coefficient hiérarchique. Au niveau ingénieur, 62,8 % des femmes ont un diplôme supérieur au baccalauréat contre 56,2 % des hommes. En réalité, au niveau des cadres, les femmes ne sont pas insuffisamment qualifiées mais trop d'entre elles ont poursuivi des études littéraires alors qu'elles font carrière dans une autre branche et leur diplôme ne leur est d'aucune aide. La mauvaise orientation, notamment, par préjugés, est à l'origine du handicap des femmes dans la vie professionnelle. Ainsi, parmi les 25 % de jeunes filles reçues au baccalauréat des sciences, on en retrouve seulement 4 % parmi les élèves ingénieurs, et elles ne constituent plus que 3,4 % des ingénieurs, alors que des possibilités intellectuelles égales à celles des garçons leur sont reconnues.

Quant à la situation familiale des cadres féminins, l'enquête fait ressortir une moyenne d'âge élevée: 48 ans. D'autre part, 49,9 % de ces femmes sont mariées et 55,4 % ont des charges de famille (enfants ou ascendants).

Aucune question ne concernait les salaires. Une précédente enquête de la C.G.C. avait abouti à une différence de salaire de 20 à 22 % selon les catégories entre les femmes cadres et l'ensemble des cadres. Une recherche du ministère du Travail révèle un écart de 39 % au niveau des cadres supérieures et de 35 % pour les cadres moyens.

Trente-cinq ans d'aide aux réfugiés en Suisse

Le 30 juin, l'Office central suisse d'aide aux réfugiés fête ses 35 ans d'existence.

Pays limitrophe de l'Allemagne, la Suisse éprouva en 1936 le besoin de se donner un organisme de coordination des tâches, lourdes désormais, qui incombaient aux œuvres d'entraide privée accueillant les fugitifs, juifs dans leur grande majorité, qui cherchaient à échapper à l'oppression et aux persécutions nazies.

Les œuvres d'entraide privée seront affiliées dès cet instant à l'Office central qui sera leur mandataire auprès des autorités du pays, contribuera à structurer l'aide aux réfugiés et créera progressivement les instruments de travail destinés aux œuvres privées (centralisation des collectes, répartition des fonds, etc.) et ses propres moyens d'action (centre d'accueil occasionnel, centre d'informations générales, service de conseils juridiques, etc.).

Depuis sa fondation, l'Office central agit, conjointement avec la Confédération et les instances internationales, en vue d'améliorer le statut du réfugié et le bien-être des sans-patrie vivant en Suisse.

A l'époque de sa création, la loi stipulait que « la Suisse ne peut être considérée par les étrangers que comme un pays de transit ». Dans une brochure que l'Office central publie ces jours-ci, M. A. Emsheimer, docteur en droit, directeur de cette organisation jusqu'au 31 décembre 1970, retrace les étapes parcourues par l'Aide aux réfugiés dans notre pays « jusqu'à la dernière année de la guerre, le réfugié accueilli en Suisse est soumis à l'obligation de poursuivre son voyage; l'autorisation d'exercer une activité lucrative ne lui est accordée qu'à titre exceptionnel ».

L'accueil même des fugitifs fuyant le national-socialisme est frappé d'interdiction durant les quelques jours de fermeture de nos frontières — mesure inhumaine qui rejette les Juifs vers les persécutions et la mort, mesure qui sera d'ailleurs, on le sait, puisement rapportée.

Puis, en 1945, les inquiétudes nées du conflit commencent à se dissiper, la Confédération s'ouvre à une meilleure compréhension des problèmes généraux et du problème individuel de chacun. « Il est admis, dit M. Emsheimer, que le réfugié doit participer à l'élaboration de son avenir. » En lui permettant d'exprimer ses vœux, on cesse de le traiter comme un objet, on commence à le considérer comme un humain... Les réfugiés seront ré- cit d'études.

Femmes juives: UN APPEL A L'U.R.S.S.

Emu par la précarité de la situation des Juifs soviétiques, précarité dont il voit la preuve dans les procès de Leningrad et de Riga, ainsi que dans les nombreuses arrestations de Juifs en URSS, le Conseil international des femmes juives a, au cours de sa première conférence européenne qui s'est tenue récemment à Bâle, adopté une résolution urgente qu'il a fait parvenir à l'ambassade d'Union soviétique à Berne.

Dans cette résolution, le Conseil international des femmes juives, qui réunit des représentantes des organisations de femmes juives de Belgique, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de France, d'Italie, de Suède et de Suisse, s'indigne de la sévérité excessive des peines prononcées à l'issue du dernier procès intenté à des Juifs soviétiques à Riga.

présentés par des délégations de réfugiés ayant un droit d'intervention dans la Commission mixte (œuvres d'entraide privée, autorités, réfugiés) de rapatriement et d'émigration fonctionnant au sein de l'Office central.

L'arrêté du Conseil fédéral du 1er mars 1947 va infléchir encore la politique suisse concernant les réfugiés: il stipule que l'asile peut être accordé à certaines catégories d'étrangers (vieilles, invalides, enfants) ayant bénéficié jusque là d'une autorisation de séjour spéciale. La Suisse n'est plus un pays de transit.

Cette étape importante se situe parmi les progrès qui se lisent dans les règlements accordant aux réfugiés une plus grande liberté à l'intérieur du pays (choix du lieu de domicile, faculté d'en changer) et de droits plus étendus en matière de travail, de rentes AVS et AI et de naturalisation.

A l'heure où la femme suisse conquiert lentement des droits égaux à ceux de l'homme, il apparaît que l'évolution de son destin présente une démarche assez parallèle à celle du destin des réfugiés. Lente progression, stratifiée et bien étayée. A l'heure où la femme a acquis le droit à l'action politique, il est souhaitable qu'elle se préoccupe des conditions d'existence faites aux sans-patrie qui vivent en Suisse. Offrant jadis un asile temporaire aux êtres dont la vie avait été menacée dans leur pays d'origine, puis réservant un asile définitif à certaines classes de réfugiés, âgés ou malades et que les pays dits d'immigration n'acceptaient pas parce qu'ils ne constituaient pas un intéressant apport de main-d'œuvre, la Confédération découvre aujourd'hui sa vocation de pays d'asile mieux ouvert aux nouveaux groupes de réfugiés. Personne ne nous contredira je pense si nous voyons dans cette nouvelle politique les effets de la conjoncture surtout, mais c'est heureux puisque ainsi de nouvelles vagues de sans-patrie, originaires notamment de Hongrie (1956) et de Tchécoslovaquie (1968) ont pu trouver chez nous la sécurité, du travail et des conditions de vie acceptables.

René Senn.

« Femmes Suisses » rappelle à ses lecteurs la collecte nationale de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés qui s'effectue comme chaque année au début de l'été.

S.

* « Les réfugiés et nous ». A l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, Zurich.

femmes suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable

Huguette Nicod-Robert

Le Crêt-des-Pierres

1092 Belmont

Administration

Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert

1205 Genève

Tél. (022) 46 52 00

C.C.P. 12-11791

Publicité

Annonces-suisse S.A.

1, rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Abonnement

1 an: Suisse Fr. 10.—

étranger Fr. 11.—

de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève

